

Publié le 7 mai 2020

## **Covid-19 - La Fédération toujours mobilisée pour trouver des masques**

La Fédération des Epl a mis en place une veille interne destinée à défricher le terrain pour les Epl dans leur recherche de masques. Quelques pistes utiles pour s'y retrouver.



L'un des moyens le plus sûr de trouver la bonne filière d'approvisionnement est de passer par les Régions. Deux d'entre elles se distinguent, <u>en Régions Sud et Ile-de-France</u>, avec l'appui des fédérations régionales des Epl.

Une autre solution s'offre aux Sem de logement : la Fédération des Epl s'est rapprochée de CDC Habitat (CDC H), qui propose des masques. Cette dernière a donné son accord pour fournir les Sem de logement et de logement social dans la mesure des disponibilités. Le prix des masques chirurgicaux à l'unité est de 0,75 € HT l'unité. La commande devra se faire la semaine prochaine de la manière suivante :

- La commande minimale doit être de 2 000 masques par Epl. Si une entreprise publique souhaite en commander plus, ce doit être sur la base d'un multiple de 2 000 ; 1 carton, 2 000 masques, 2 cartons, 4 000 masques, etc. Le reconditionnement des masques pris dans les cartons pour satisfaire une commande qui ne respecterait pas ce multiple de 2 000 aurait en effet un coût trop élevé pour l'entreprise.
- La Fédération conseille aux Epl de passer une **commande minimale de trois mois**, afin de dépasser la barre des 2 000 masques.

Pour passer commande les Sem de logement et de logement social sont invitées à se rapprocher avant le 15 mai de Fabien Guégan Responsable adjoint du Département immobilier et développement économique à la FedEpl, : 01 53 32 22 19, 06 77 59 83 85, f.guegan@lesepl.fr

© 2024 www.lesepl.fr page 1 | 2



## Groupement de commandes de masques : appel à manifestation auprès des Epl pour être coordonnateur

A ce jour, les rapprochements identifiés en régions ou via CDC H garantissent à 445 EPL sur les 1 310 un approvisionnement en masques.

La Fédération a également mené une **étude juridique approfondie avec le cabinet Seban** concernant la constitution d'un groupement de commandes. Cette solution a été validée juridiquement, ce qui permet à la Fédération de lancer un appel à manifestation auprès des Epl pour être coordonnateur. Ce dernier aura deux missions importantes : gérer la relation avec le fournisseur et avancer les fonds. Pour en savoir plus sur le rôle du coordonnateur, vous pouvez vous référer à la note ci-dessous. **La Fédération reste à votre écoute (contact : Laure Lachaise)** 

## À télécharger

• <u>Fédération des EPL - Achat mutualisé de masques - Note complémentaire constitution GdC 27 04 2020</u>

© 2024 www.lesepl.fr page 2 | 2